

Organisation du temps de travail à l'AP-HP

Cette réforme est une remise en cause des 35 heures

Faux

Les 35 heures ne sont pas remises en cause.

La durée de référence du travail restera bien de 35 heures en moyenne par semaine. C'est la manière dont ces heures sont planifiées que l'AP-HP envisage de modifier.

La réforme va supprimer toutes les RTT **Faux**

Seul un passage généralisé en sept heures supprimerait toutes les RTT. Le directeur général a assuré que ce régime ne serait pas celui de référence à l'AP-HP. Les autres rythmes permettent d'avoir des RTT.

La pause-repas va être systématiquement supprimée dans tous les services de soins **Faux**

La pause repas ne sera pas supprimée, car elle permet au personnel de se restaurer.

Les textes prévoient, de manière restrictive, les situations où la pause repas doit être comptabilisée comme du temps de travail effectif : lorsqu'il peut être appelé à reprendre le travail pendant cette pause.

Dans la majorité des cas, l'agent en pause repas n'est pas à la disposition de son service. Il n'effectue donc pas de travail effectif même s'il reste dans l'enceinte de son hôpital.

Les jours de congés médailles vont être supprimés

Rien n'est encore décidé

L'attribution de la médaille donne droit aujourd'hui à entre un et trois jours de congés.

Elle peut être demandée au bout de vingt ans de service pour celle en argent, trente ans pour celle en vermeil et trente-cinq ans pour la médaille d'or.

En 2014, 1 956 agents ont bénéficié de « jours médailles » soit 2,6 % du personnel non médical.

Cette réforme doit sauver des emplois **Vrai**

Sans cette réforme, c'est 4 000 emplois de moins au lit du malade sur trois ans pour respecter notre trajectoire financière.

Avec cette réforme, les salaires vont être diminués

Faux

La réforme de l'organisation du temps de travail ne modifie pas la grille de rémunération, ni la valeur du point fonction publique. Elle ne concerne pas non plus les rythmes d'avancement.

Avec la réforme, tout le monde va travailler en sept heures **Faux**

Les sept heures ne seront pas généralisées, c'est un engagement du directeur général. Le rythme de travail en sept heures n'est pas adapté à la grande majorité des métiers de l'hôpital.

Avec cette réforme, la direction va généraliser les douze heures **Faux**

Au contraire, l'objectif est de limiter le développement du travail en douze heures et d'évaluer les effets de cette organisation.

Avec cette réforme, la direction veut fractionner la journée de travail **Faux**

Il n'a jamais été question d'envisager une journée de travail discontinuée.

Avec la réforme, les agents vont travailler sept jours en continu **Faux**

La réglementation du travail ne le permet pas et la réforme favorisera la prise de RTT dans le cycle de travail.

Il est nécessaire d'adapter l'organisation du travail aux nouveaux besoins des patients **Vrai**

C'est la demande croissante des patients pour une prise en charge en ambulatoire, en médecine comme en chirurgie et plus généralement des durées de séjour plus courtes mais avec une intensité en soins parfois plus forte.

Cette nouvelle organisation du travail c'est des plannings plus stables **Vrai**

C'est un engagement et une des contreparties de la réforme.

La réforme va améliorer la qualité de la prise en charge des patients **Vrai**

La réforme permettra de disposer quotidiennement de plus de personnels sur le planning et donc aussi auprès des patients.

Elle doit par ailleurs permettre de moins recourir aux intérimaires.

La réforme va améliorer les plannings du personnel, les conditions de vie au travail **Vrai**

La réforme une fois mise en place va permettre de définir plus à l'avance et de stabiliser les plannings dans les services.

Le renforcement des équipes de suppléance va aussi par exemple faciliter les remplacements.

C'est aussi pouvoir garantir aux agents leurs jours de repos.

La réforme va permettre aux agents d'aller plus souvent en formation **Vrai**

C'est un engagement effectif de la réforme.

Se former ne génère plus de RTT **Faux**

La formation, c'est du temps de travail effectif.

Les jours hors période et le jour de fractionnement vont être supprimés **Faux**

Ces jours sont réglementaires et sont donc maintenus.

La réforme va réduire les temps de transmission **Faux**

Ce n'est pas l'objectif de la réforme. Il s'agit au contraire de mieux adapter les présences au travail aux besoins et de prévoir des cycles cohérents en fonction de l'activité du service.